

Conseil d'Administration  
du 23 octobre 2009

Proposition de procès-verbal

---

**Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal du CA du 2 octobre 2009,
  - Informations du président,
  - Présentation des propositions retenues par l'appel d'offre Hirsch,
  - Bilan de la politique Egalité Femmes-Hommes,
  - Discussion sur la mise en place d'une cellule de prévention et lutte contre le harcèlement sexuel,
  - Délibération sur les sujets traités par le CEVU du 23 octobre 2009 :
    - Projet de DUT Génie Civil,
    - Accord de partenariat industriel entre Lille 1 (IUT-A) et le Groupe Segula Technologies,
  - Questions diverses.
- 

*Sous la présidence de Monsieur Philippe ROLLET, Président de l'université,*

**Etaient Présents :**

- *Collège A* : M. Alain CAPPY, M. Jean D'ALMEIDA, M. Pierre LOUART, M. Moussa NAIT ABDELAZIZ, M. Jean-François PAUWELS,
- *Collège B* : Mme Pauline LAFITTE, M. Robert LITWAK, M. Nicolas POSTEL, M. Yann SECQ, M. Christophe VUYLSTEKER,
- *Collège BIATOSS* : M. Claude VIEVILLE, Mme Catherine SION, M. Yves NOEL,
- *Collège USAGERS* : Melle Hélène DUCOURANT, M. Simon ENTE, M. Amaury LE BRETON, M. Geoffrey BOSSU,
- *Personnalités extérieures* : aucune

**Etaient excusés (et Procurations) :**

- *M. Francis GUILBERT* (procuration à Alain CAPPY)
- *M. Jérôme RIEDI* (procuration à Christophe VUYLSTEKER)
- *M. Thierry LEPERS* Excusé

## Etaient présents (à titre consultatif ou invités) :

- *Secrétaire Général* : M. Patrice SERNICLAY,
- *Vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire* : M. Salah MAOUCHE,  
*Vice-présidente Aide à la Réussite et Insertion Professionnelle* : Mme Michèle HOCHEDÉZ,  
*Vice-présidente Vie Etudiante* : Mme Sandrine ROUSSEAU,
- *Directeur de l'Institut Universitaire de Technologies « A »* : M. Moulay-Driss BENCHIBOUN  
*Directrice du Service Universitaire de Développement Economique et Social (SUDES)* : Mme Martine CARETTE,
- *Responsable des Affaires Juridiques* : M. Xavier FURON,  
*Chargée des affaires statutaires et secrétaire de séance* : Mme Christel VERRUE.

---

Le conseil débute à 14 h 15 par la présentation de l'ordre du jour par le Président. Le Président précise toutefois qu'il doit s'absenter pour être présent à la remise des diplômes de Télécom Lille 1. Le vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, Salah MAOUCHE, le suppléera à la présidence du conseil d'administration pendant ce temps limité. D'autre part, le Président propose que le point relatif à l'approbation du procès-verbal du CA du 2 octobre 2009 ainsi que le point relatif aux informations qu'il doit donner soit reporté en fin de conseil, avant les questions diverses.

Le Président annonce une nouvelle réunion du conseil d'administration le 20 novembre prochain, soulignant en cela l'importance des questions budgétaires cette année : lors de ce conseil seront traitées la DBM 3, l'organisation de l'Unité Budgétaire Recherche ainsi que la répartition des crédits entre les laboratoires.

## 1. Présentation des propositions retenues par l'appel d'offre Hirsch,

Le Président rappelle que le conseil a voté la semaine dernière (délibération n° 2009-61) le principe du dépôt des dossiers de demandes de subvention et donne la parole à Michèle HOCHEDÉZ, vice-présidente Aide à la Réussite et Insertion Professionnelle, pour la présentation des deux dossiers envoyés en réponse à l'appel d'offre.

La réponse de l'Université Lille 1 à l'appel à projets « Génération Active – expérimentations pour les jeunes » du Haut Commissaire à la Jeunesse, Martin HIRSCH, recouvre deux projets :

- ➔ Le projet intitulé « **Demain l'université** » est porté par Lille 1, en coopération avec les universités Lille 2 et Lille 3. Il se situe dans le cadre de l'Axe 1, programme 4 « approfondir le dispositif d'orientation active ». Michèle HOCHEDÉZ rappelle que Lille 1 possède une pratique déjà ancienne de l'orientation active avec la mise en place d'un dossier d'orientation pédagogique (DOP). L'objectif est de renforcer le dispositif d'orientation active en proposant, en concertation avec les lycées, des actions visant à mieux faire connaître l'université, ses parcours et ses débouchés. Il s'agit de participer pleinement à la construction du projet de poursuite d'études du lycéen mais aussi de faciliter la transition lycée-université des néo-bacheliers et de les accompagner durant leur première année de licence.

La vice-présidente décrit l'ensemble des actions proposées dans chacun des volets, le volet « orientation active » en amont de l'université, et le volet « orientation active » dans la transition lycée-université.

Le budget total est de 1 941 290 €; la subvention demandée représente environ 44 % du budget.

L'évaluation du projet sera menée par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ).

La vice-présidente ouvre le débat sur le premier projet.

Alain CAPPY (Dynamisme, Pluralité & Engagement) demande si nous devons comprendre que nous mettrons en place des actions supplémentaires équivalentes à 1 250 000 € de subvention.

Michèle HOCHEDÉZ répond que certaines actions sont déjà en place. Elle prévoit la plateforme de vidéo-blog en tant qu'action supplémentaire. La campagne de communication réalisée l'année dernière au moyen de vidéos d'anciens étudiants diplômés de l'université Lille 1 parlant de leur parcours de formation ainsi que de leur profession actuelle sera poursuivie. Des forums de discussion ouverts aux lycéens seront réalisés. Elle ajoute que les lycées sont extrêmement demandeurs de ce type d'actions.

Moussa NAIT ABDELAZIZ (SNESUP-FSU/CGT-SUP) se dit inquiet : pour les conseillers d'orientation, rien n'est mieux que les classes préparatoires. Il affirme que ces derniers parlent très peu de l'université comme une voie de réalisation des ambitions de leurs élèves.

Michèle HOCHEDÉZ pense que « les regards changent » et que les enseignants du second degré souhaitent travailler avec les universités.

Robert LITWAK (SNESUP-FSU/CGT-SUP) s'interroge sur la répartition entre Lille 3 et Lille 1 au niveau budgétaire.

Michèle HOCHEDÉZ répond que 30 % de la subvention est prévu pour l'université Lille 3.

Nicolas POSTEL (SNESUP-FSU/CGT-SUP) relève une polémique qui a cours sur « l'orientation active » vue comme le préalable à une forme de sélection. Il interroge la vice-présidente sur sa réflexion à ce sujet.

Michèle HOCHEDÉZ affirme sa conviction que l'orientation active est véritablement une aide ; elle ne souhaite pas que cela devienne une forme de sélection. La démarche, pour le lycéen, de faire un dossier et de réfléchir à son avenir et à son parcours, est déjà une aide à l'orientation. Elle remarque, par ailleurs, que les avis donnés aux étudiants sont très rarement négatifs.

Salah MAOUCHE complète la réponse en ajoutant que, le lycéen ayant toujours le droit de s'inscrire là où il le souhaite, il ne s'agira jamais d'une sélection.

→ Lille 1 est partenaire du projet PEC « **Portefeuille d'Expériences et de Compétences** » avec 12 autres universités. Le partenariat est porté par 4 universités : Toulouse 1 & 3, Grenoble 1, Poitiers. Le PEC est un outil numérique en ligne et une démarche destinée à aider l'étudiant. Il s'agira d'un outil de valorisation des parcours de formation et des parcours professionnels et personnels de l'étudiant. Nous souhaitons amener l'étudiant à avoir une réflexion par rapport à son projet, dès son entrée à l'université. Il s'agira également d'introduire une culture de l'expérience et des compétences en favorisant la lisibilité des formations et des diplômes. Le PEC est un outil mis à la disposition des acteurs de l'université pour sécuriser les parcours professionnels des étudiants, les former à la gestion de carrière, les préparer aux interruptions et reprises d'études dans une perspective de formation tout au long de la vie.

Le budget global est de 3 708 291 €, dont une subvention de 1 772 805 €, soit 96 000 € par université pour les trois ans.

La vice-présidente souhaite que le PEC soit un outil fédérateur au travers d'un objectif commun, un vocabulaire commun et un outil commun.

La vice-présidente ouvre le débat sur le deuxième projet.

Simon ENTE (SUD étudiant-e) constate que « l'université devient un des relais de la religion officielle ». Il estime qu'il s'agit d'un « système de fichage » des étudiants qu'il nomme « un carnet de travail du supérieur ».

Amaury LE BRETON (SUD étudiant-e) se dit choqué par l'introduction du mot « culture » dans l'exposé de la vice-présidente ; pour lui, la « culture » dont il est question revient à apprendre aux étudiants dès la première année « à se vendre ». Il estime que les objectifs exposés sont en « contradiction totale » avec ce que devrait être l'université, un lieu ouvert d'échanges, de connaissances, de recherches et non une « succursale » du marché du travail où l'étudiant doit apprendre à se mettre en valeur.

Michèle HOCHEDÉZ rappelle que son souci est d'aider les étudiants en valorisant leurs atouts. Elle considère que c'est un mauvais procès d'intention qui lui est fait.

Moussa NAIT ABDELAZIZ (SNESUP-FSU/CGT-SUP) pense que ce PEC évoque la question du supplément au diplôme.

Michèle HOCHEDÉZ répond que les fiches RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles), avec des particularités du parcours de l'étudiant, constituent le supplément au diplôme. Le PEC, c'est autre chose ; il s'agit de recenser toute la richesse des expériences au travers des « petits jobs », du cadre associatif, etc. Il s'agit plutôt d'une réflexion sur le projet de l'étudiant et sur la valorisation de son parcours.

Hélène DUCOURANT (UNEF & associations étudiantes) demande des précisions concernant la mise en place de l'expérimentation du projet et quelle est la qualité des accompagnateurs.

Michèle HOCHEDÉZ précise qu'un échantillon de 180 étudiants participera à l'expérimentation. Les accompagnateurs sont des enseignants ou des conseillers du SUAIO.

Simon ENTE (SUD étudiant-e) doute du caractère de libre choix que l'étudiant aura vis à vis de cet outil. Il pense que la pression sera telle que chaque étudiant sera obligé d'y venir, par crainte de ne pas trouver d'emploi une fois sa formation terminée.

Salah MAOUCHE précise que le PEC n'a pour but que de permettre aux étudiants de transcrire et valoriser ce qu'ils ont fait ; il ne s'agit en aucun cas d'un fichier à destination des employeurs. Cela peut s'assimiler à une aide à la constitution d'un curriculum vitae.

Jean-François PAUWELS (Dynamisme, Pluralité & Engagement) remarque que ces formations relatives à la conception du CV existent déjà en particulier au niveau des formations doctorales.

Pierre LOUART (Ouverture & Indépendance) évoque une analogie nette avec le bilan de compétences. Il rappelle que ce bilan de compétences, demandé par des syndicats professionnels et non par des employeurs, a été mis en place comme une propriété du salarié et qu'il constitue un dispositif protégé.

Nicolas POSTEL (SNESUP-FSU/CGT-SUP) ne partage pas l'analyse de Simon ENTE (SUD étudiant-e) mais comprend son inquiétude. Il rappelle que les étudiants ne sont en aucun cas des salariés. Certes l'université doit s'approprier la notion de compétences. Cependant les formations dispensées par l'université ne le sont pas uniquement en vue d'une professionnalisation. Une large part correspond à des compétences non directement valorisables sur le marché. Par conséquent il ne lui semble pas ridicule de faire mention de ces dérives possibles.

Pierre LOUART (Ouverture & Indépendance) partage l'idée de protéger de toute volonté d'ingérence sur l'usage qui pourrait être fait à l'extérieur. Il rappelle que le bilan de compétences ne valorise pas uniquement les compétences professionnelles, mais l'ensemble des compétences personnelles.

Michèle HOCHEDÉZ précise que le portefeuille PEC appartient strictement à l'étudiant ; il lui est complètement personnel.

Claude VIEVILLE (Ouverture & Indépendance) ajoute qu'il n'y a aucun fichier central des PEC ; chaque PEC se trouve au niveau de la clé USB de l'étudiant. L'université ne pourra pas accéder aux données de l'étudiant.

## 2. Délibération sur les sujets traités par le CEVU du 23 octobre 2009

### ▪ **Projet de Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) Génie Civil :**

Le Directeur de l'IUT « A », Moulay-Driss BENCHIBOUN, est invité à présenter le dossier.

La demande avait déjà été déposée l'année dernière mais n'avait pas été acceptée par le Ministère, pour les raisons suivantes :

- une spécialisation excessive,
- un soutien insuffisant des professionnels,
- l'existence de deux dossiers de même type sur la région Nord Pas-de-Calais.

Le dossier a été retravaillé dans ce sens.

L'université de Valenciennes a maintenant renoncé à déposer une demande similaire.

Les soutiens des professionnels ont été obtenus, en particulier de grands groupes dans le domaine des travaux publics.

Orientation de 20 % du programme sur le domaine « ouvrages d'art et travaux publics ».

On note par ailleurs l'existence du DUT « génie civil » à l'université d'Artois, IUT de Béthune.

Les justifications de ce projet sont les suivantes :

- dans la métropole lilloise, une forte demande existe (environ 1000 demandes actuellement pour une capacité d'accueil de 130 à l'IUT de Béthune),
- le souhait d'ouvrir plus tard une licence professionnelle dans le même domaine.

Alain CAPPY (Dynamisme, Pluralité & Engagement) demande comment ce dossier s'articule avec la formation offerte à Béthune, et pourquoi l'IUT de Béthune n'augmente pas sa capacité d'accueil.

Le directeur répond que chaque établissement a proposé de prendre des orientations différentes. Quant à l'hypothèse émise d'augmentation de la capacité d'accueil, cela n'est pas sans poser les problèmes de recrutement d'enseignants supplémentaires et de place dans les salles de travaux pratiques.

Robert LITWAK (SNESUP-FSU/CGT-SUP) observe que la 60<sup>ème</sup> section manque totalement de possibilité de recrutement enseignant et pense que cela risque de poser problème. Il demande à quelle échéance les 100 % d'insertion professionnelle peuvent être attendus raisonnablement.

Salah MAOUCHE répond que les enquêtes d'insertion professionnelle sont faites généralement à 18 ou 24 mois. Le Directeur confirme que les enquêtes sont réalisées à n+2. En ce qui concerne le recrutement des enseignants, il indique que les entreprises qui soutiennent le projet se sont engagées pour les interventions de professionnels de la branche. Par ailleurs, des enseignants de Polytech'Lille souhaitent intervenir également.

Moussa NAIT ABDELAZIZ (SNESUP-FSU/CGT-SUP) demande si une articulation existe avec la licence de génie civil, au niveau des modules.

Le directeur répond que l'objectif est d'enrichir l'offre de formation de Lille 1 en génie civil par une filière allant de BAC + 2 au doctorat. Quant à l'articulation avec la licence généraliste, la discussion est ouverte ; par ailleurs, le département qui porte le projet est le département Génie Mécanique & Productique (G.M.P.). Salah MAOUCHE ajoute qu'il s'agit également de « soulager » la licence Génie Civil.

Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) souhaiterait, comme à chaque nouvelle demande de création d'un diplôme, disposer de plus d'informations sur les ressources de la composante, en particulier les enseignants prévus pour assurer les enseignements. Il déplore que des ouvertures de diplômes soient sollicitées sans que l'université se soit assurée des moyens dont elle dispose pour assurer la formation. Il se dit préoccupé par les formations recueillant un trop petit nombre d'étudiants.

Moulay-Driss BENCHIBOUN répond que le dossier complet comprenant l'ensemble des informations est disponible, une synthèse ayant été remise aux conseillers.

Salah MAOUCHE rappelle que le conseil d'administration a voté l'année dernière la transmission du dossier au ministère. Dans un second temps, il rappelle que c'est le ministère qui décide des fermetures des formations. Les licences professionnelles sont soumises tous les quatre ans au ministère. Elles n'ont de chances d'être ouvertes que s'il y a soutien des professionnels. Mais elles peuvent parfaitement fonctionner avec une douzaine d'étudiants.

Simon ENTE (SUD étudiant-e) souhaite connaître le nombre d'heures d'enseignement prévu qui devraient être assurées par des représentants du monde professionnel.

Le directeur répond qu'au maximum 20 % de professionnels devraient intervenir dans ce diplôme.

Le Président rappelle que cette proposition est cohérente avec l'offre de formation de Lille 1 adossée à un potentiel de recherche. Nous devons valoriser le lien formation recherche. Nous ouvrirons des formations où nous seront certains d'inscrire au moins 50 étudiants par promotion. Par ailleurs nous nous positionnons sur nos points forts dans une cohérence régionale.

Salah MAOUCHE indique que le CEVU a voté à l'unanimité pour la transmission de ce dossier au ministère.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) se pose la question du rôle du PRES Lille Nord de France dans le cadre de ce dossier.

Le Président répond qu'une commission du PRES travaille sur l'offre globale en s'inscrivant dans des logiques de cohérence au niveau régional ; ceci ne peut cependant totalement résorber tous les problèmes. La coopération soutenue par le PRES permet que la concurrence entre les établissements ne se passe pas n'importe comment.

Le Président soumet la demande d'ouverture d'un nouveau diplôme DUT Génie Civil à l'IUT « A » au vote du conseil,

**Approuvée par 15 voix pour et 3 abstentions** (délibération n° 2009-62).

- **Accord de partenariat industriel entre Lille 1 (IUT-A) et le Groupe Segula Technologies :**

Le vice-président chargé de la formation, Salah MAOUCHE, est invité à présenter le dossier. Le groupe Segula Technologies est une société française d'ingénierie conseil en innovation, en particulier dans les transports. Il est inclus dans le Pôle de compétitivité I-TRANS. Ce partenariat industriel comporte des conférences thématiques, des rencontres métiers, des visites de sites industriels ou d'études et des débats à thème. Il précise que le CEVU a voté à 14 voix pour et une abstention pour cet accord de partenariat. Il a été demandé par le vice-président Etudiants d'ajouter au préambule alinéa 2 «favoriser l'insertion professionnelle des diplômés ».

Le Président prend acte de l'ajout au préambule, puis soumet l'accord au vote du conseil,

**Approuvé par 14 voix pour et 3 abstentions** (délibération n° 2009-63).

▪ **Règlement des études 2009-2010 :**

Le vice-président chargé de la formation présente le problème qui s'est posé suite à la diffusion du règlement au sujet d'une disposition nouvelle.

Eu égard aux difficultés d'application de la disposition de l'article III b1 de ce règlement prévoyant l'obligation d'organiser une épreuve de substitution en cas d'absence justifiée, Salah MAOUCHE propose de supprimer cette disposition et de modifier en conséquence le texte adopté lors du CA du 10 juillet 2009 (nouvelle version en annexe).

Hélène DUCOURANT (UNEF & associations étudiantes) s'étonne de l'utilité réelle qu'aurait la suppression de cette phrase. Elle craint les différences de traitement entre les étudiants au sujet des absences.

Salah MAOUCHE précise que l'université souhaite éviter les abus par l'invocation de cette phrase.

Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) observe que, dans la plupart des cas, ce sont les directeurs d'études qui définissent les règles vis à vis des étudiants. Il suggère une modification de la phrase.

Xavier FURON remarque que le droit ne prévoit pas d'épreuves de rattrapage en cas d'absence, justifiée ou non. La mesure que nous avons fait figurer dans le règlement des études n'est pas légalement établie.

Le Président ajoute qu'il n'est pas utile de disposer de textes qui prévoiraient tous les cas de figure possible. Il rappelle également que les voies de recours des étudiants sont nombreuses.

Puis il soumet le nouveau texte au vote du conseil,

**Approuvé par 15 voix pour 1 voix contre et 2 abstentions** (délibération n° 2009-64).

### **3. Bilan de la politique Egalité Femmes-Hommes,**

La vice-présidente Vie Etudiante, Sandrine ROUSSEAU, est invitée à présenter ce bilan. Elle rappelle qu'il s'agit du bilan de la charte qui a été votée le 11 juillet 2008. Elle dégage divers éléments :

- un déficit net de recrutement pour les femmes : les femmes ne représentent toujours qu'un tiers des nouveaux MCF et moins pour les professeurs.
- Le constat est similaire pour les promotions chez les enseignants-chercheurs.
- Ce déficit s'expliquerait majoritairement par la faiblesse des candidatures féminines, les taux de réussite étant quasiment similaires. Le déficit principal semble venir du faible nombre de candidates parmi celles pouvant prétendre aux promotions.
- Pourtant l'investissement pédagogique semble au moins aussi élevé, les femmes étant surreprésentées parmi les bénéficiaires des primes pour responsabilité pédagogiques (PRP)
- En matière de recherche, les efforts sont à poursuivre : les femmes bénéficient très peu des délégations ou des congés pour recherche et conversion thématique (CRCT). Elles sont très peu présentes dans la composition des comités de sélection.
- De plus, la situation n'évolue pas : 42 % des étudiants de Lille 1 sont des femmes, mais 31 % des allocataires, 33 % des maîtres de conférence (MCF) et 15 % des professeurs d'université sont des femmes.
- Pour les BIATOSS, l'évolution se fait en sens inverse : les femmes sont majoritaires en catégorie C et minoritaires en catégorie A. On observe une accentuation des écarts sur les promotions et sur les recrutements.
- Excepté le CEVU, qui regroupe 15 hommes et 14 femmes, et le collège des personnalités extérieures du CA totalisant 4 hommes et 3 femmes, la composition des conseils de l'université est loin d'atteindre la parité souhaitée.

A partir de ce constat, la vice-présidente considère que les actions à mener devraient se situer essentiellement autour d'une montée en puissance des actions de communication, d'un travail sur l'autocensure des femmes et d'un travail sur les étudiantes. Elle cite enfin un exemple à suivre au travers de la politique active qu'il mène sur la promotion des femmes.

Le Président ouvre le débat.

Catherine SION (SGEN-CFDT) souhaite savoir ce qui est envisagé pour lutter contre l'autocensure que les femmes exercent sur elles-mêmes, en se dévalorisant et en ne se présentant pas pour les promotions, les recrutements, etc.

Yves NOEL (A & I - SNTPE UNSA EDUCATION) suggère que, lorsque la liste de critères est établie pour les promotions ITRF, la parité femmes-hommes soit affichée en tête de ces critères.

Au regard du portrait de l'enseignante-chercheuse type qui nous a été présenté ainsi que des évolutions liées à la mise en place de la modulation des services, Nicolas POSTEL (SNESUP-FSU/CGT-SUP) se demande si l'université ne s'acheminait pas vers une division sexuelle des tâches : la recherche pour les hommes et le pédagogique pour les femmes.

Hélène DUCOURANT (UNEF & associations étudiantes) suggère que ce type de présentation soit faite avant la mise en place des comités de sélection. Elle remarque aussi que l'équipe de direction ne semble pas respecter la parité. Elle se demande si l'introduction de quotas peut être envisagée.

Sandrine ROUSSEAU précise que l'équipe de direction est constituée de 9 hommes et 2 femmes, les femmes étant les deux seules MCF de l'équipe. Plutôt que les quotas, la vice-présidente présentera au prochain CA, une proposition « plus subtile » sur une procédure de labellisation avec objectifs à tenir sur trois ans. Elle ne nie pas par ailleurs le danger que représente la distinction publiants-non publiants. Elle rappelle qu'il avait été prévu que tout dossier de promotion de femme devait être évalué en tenant compte d'une carrière diminuée d'un an par enfant. Après avoir examiné l'ensemble des dossiers, elle a constaté que les femmes assument une multitude de responsabilités pédagogiques peu valorisées. Elle estime qu'il faut tenir compte de ces éléments.

Le Président rappelle que nous avons adopté une démarche d'acculturation. Nous cherchons à convaincre ; les présentations qui sont faites aux différentes instances y participent. Mais il faut combattre un certain scepticisme. Il considère que des biais sont introduits au moment de la constitution des comités de sélection ; il faudrait effectivement refaire une note avant ces comités. Par ailleurs, il est nécessaire de juger des effets d'une politique sur 2 à 3 ans. En ce qui concerne les personnels BIATOSS, un certain nombre de concours ne sont pas maîtrisés au niveau de l'établissement ; nous ne pouvons pas agir à ce niveau. Nous devons exploiter les marges de manœuvre dont nous disposons.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) remarque qu'il est au moins possible d'agir au moment du recrutement de personnels contractuels.

Simon ENTE (SUD étudiant-e) suggère que les équipes se déplaçant dans les lycées, dans le cadre du projet Hirsch « demain l'université », émettent des appels plus appuyés en direction des filles.

Moussa NAIT ABDELAZIZ (SNESUP-FSU/CGT-SUP) pense qu'il faudrait se fixer des objectifs pour agir contre cette discrimination femmes/hommes. Pour lui, l'un des objectifs que nous pourrions nous fixer serait d'atteindre la même proportion de femmes que dans la population globale française dans nos recrutements.

Sandrine ROUSSEAU ajoute qu'en ce qui concerne les comités de sélection, un texte doit s'appliquer. Un candidat qui aurait en face de lui un jury dont la composition n'aurait pas assez de femmes serait fondé à invalider ce concours. L'université aurait à faire la preuve qu'elle a sollicité des femmes qui auraient répondu négativement. En ce qui concerne les interventions dans les lycées, elle estime qu'un retour positif existe de la part des lycéennes. Elle rappelle enfin que l'université Lille 1 se révèle comme « pire » que les autres universités sur ce sujet, à périmètre égal. Un travail important est également à faire sur les « stéréotypes de genre ».

Le Président insiste sur une démarche qui devrait être celle de la conviction ; il est préférable en effet de renoncer à une politique de quotas. Des actions seront proposées dans le cadre d'une labellisation : ce sujet viendra à l'ordre du jour de la séance du 20 novembre 2009.

Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) propose des actions pour les lycées et cite, en exemple, des bourses fléchées à destination des filles qui s'orienteraient vers les disciplines peu féminisées. Il pense que le non cumul des responsabilités dans le temps et dans l'espace aurait aussi une influence directe sur ce problème. Enfin la mise en disponibilité du mari quand la femme est en congé de maternité serait pour lui un atout complémentaire important.

Catherine SION (SGEN-CFDT) rappelle des études sociologiques sur le partage des tâches ménagères et considère que les femmes ne peuvent prendre autant de responsabilités que les hommes du fait des contraintes de ce type.

#### **4. Discussion sur la mise en place d'une cellule de prévention et lutte contre le harcèlement sexuel**

Faisant suite à une directive ministérielle de 2005, la vice-présidente Vie Etudiante, Sandrine ROUSSEAU, propose la formation d'un groupe de travail en vue de la création d'une cellule de prévention et lutte contre le harcèlement sexuel. Elle précise que l'université Lille 3 a mis en place ce type de cellule depuis deux ans, sur la base d'un numéro de téléphone portable anonyme et adresse électronique anonyme. Quarante cas se sont déclarés en deux ans, certains très graves menant en

juridiction pénale. Elle note également six cas qui lui ont été remontés spontanément concernant des personnels ou étudiants de l'université Lille 1.

La composition proposée pour le groupe de travail serait la suivante :

- un représentant du personnel au conseil d'administration
- un représentant des étudiants au conseil d'administration
- la directrice des ressources humaines
- le médecin étudiants et assistante sociale du planning familial
- le responsable juridique
- deux membres du groupe de travail égalité femmes/hommes
- le médecin de la prévention et assistante sociale du personnel de l'université
- le vice-président chargé de la recherche
- le vice-président valorisation du potentiel humain
- le vice-président chargé de la formation
- le service universitaire d'accueil d'information et d'orientation, insertion professionnelle (SUAIO)
- un représentant de la Haute autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE)

Le Président ouvre le débat.

Yves NOEL (A & I - SNTPEs UNSA EDUCATION) demande la raison pour laquelle les attributions de cette cellule seraient limitées au seul harcèlement sexuel : ce choix lui paraît très restrictif.

Sandrine ROUSSEAU répond que le but est de lever le secret qui enferme les victimes dans le cadre du harcèlement sexuel et d'aider leur démarche. Le harcèlement moral doit être abordé différemment ; s'agissant de personnels entre eux, il relève plus de la DRH et du conseil de discipline.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) partage la remarque d'Yves NOEL, car il pense qu'il y a autant d'autocensure pour les personnes victimes de harcèlement moral. Dans les deux cas, il s'agit d'un abus de pouvoir d'une personne vis à vis d'une autre. Par ailleurs, il pense que la composition du groupe de travail est déséquilibrée et s'étonne de l'absence des organisations syndicales qui ont, elles aussi, des remontées de plaintes relatives aux harcèlements.

Amaury LE BRETON (SUD étudiant-e) pose la question de la délimitation : il cite des cas d'attitudes douteuses, de remarques blessantes, mais qui ne vont pas trop loin. Il suggère d'ajouter un volet sur la lutte antisexiste, sous forme de campagne de communication.

Des précisions sont données par Sandrine ROUSSEAU sur le fonctionnement de la cellule de Lille 3 sur la demande des étudiants Hélène DUCOURANT (UNEF & associations étudiantes) et Simon ENTE (SUD étudiant-e). Le Président se dit ouvert à la réflexion sur la composition du groupe de travail mais souhaite que ce groupe soit créé rapidement.

Catherine SION (SGEN-CFDT) partage le commentaire de Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) sur l'intérêt d'élargir la cellule au harcèlement moral concernant les personnels.

Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) estime que chaque liste pourrait désigner un représentant car il ne lui paraît pas utile de restreindre inutilement la composition de cette cellule, les volontaires étant souvent peu nombreux. Par ailleurs, il s'étonne que la section disciplinaire du conseil d'administration soit une instance qui n'est jamais mise en place, pour les enseignants.

Le Président précise que les sections disciplinaires instruisent une fois que la procédure est engagée et que le dossier est prêt.

Sandrine ROUSSEAU se dit favorable à la présence dans le groupe de travail de représentants des organisations syndicales.

Le Président rappelle l'existence des textes relatifs au harcèlement moral ; ceux-ci doivent s'appliquer. Par ailleurs la directrice des ressources humaines et le médecin du travail sont des « points d'entrée » qui permettent de prendre connaissance des dossiers et d'instruire. Il rappelle que, si le Président

estime que des cas de harcèlement sont avérés, il saisit la section disciplinaire qui instruit le dossier et rend un jugement qui s'impose à tous.

Xavier FURON ajoute qu'il s'agit bien de juridictions nationales indépendantes du pouvoir exécutif de l'université. Le jugement est rendu au nom du peuple français comme dans tout tribunal. En matière disciplinaire, le Président est l'équivalent en matière pénale du procureur de la république ; il représente les intérêts de la société universitaire et il poursuit. Il ne peut pénétrer l'enceinte de la section disciplinaire qui est une juridiction qui juge en toute indépendance les faits qui sont poursuivis.

Nicolas POSTEL (SNESUP-FSU/CGT-SUP) propose une composition différente et allégée du groupe de travail : d'une part, il y aurait la DRH, le médecin, le responsable juridique et d'autre part, il serait demandé aux listes des conseils de désigner une ou deux personnes, étudiants et personnels. Ce groupe pourra ensuite se saisir de la question de son périmètre.

Le Président acquiesce et précise qu'il demandera au groupe de rendre ses conclusions dans un délai de trois semaines à un mois.

Hélène DUCOURANT (UNEF & associations étudiantes) suggère qu'une campagne de communication soit menée sur le harcèlement moral renvoyant aux procédures et aux instances qui existent.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) remarque qu'en faisant appel aux listes syndicales, il serait possible de solliciter des personnes plus pertinentes et compétentes sur le sujet et qui ne figurent pas dans les élus aux conseils.

Le Président répond que la proposition est de remettre des noms de participants à ce groupe de travail qui ne seront pas forcément des élus des conseils.

## **5. Approbation du procès-verbal du CA du 2 octobre 2009**

Le Président fait lecture des demandes de modifications émises par Jérôme RIEDI (CGT-SUP/SNESUP-FSU). Les deux premières modifications sont reformulées et actées.

A propos de la demande de modification de l'intervention de Geoffrey BOSSU (UNI) à la page 10 et relative au point n° 5, le Président remarque que les procès-verbaux respectent l'esprit et pas tout à fait la lettre. Il s'en tiendra à la formulation qui a été donnée.

En séance, des modifications sont demandées par Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) et Pauline LAFITTE (Dynamisme, Pluralité & Engagement). Le Président rappelle que les procès-verbaux sont conçus comme des documents allant à l'essentiel.

Après prise en compte des modifications, le Président soumet le procès-verbal au vote du conseil :

## 6. Information du Président

### *A. Audit contrôle de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) :*

Le Président informe le conseil d'administration de la tenue d'un contrôle de la CRC selon deux temps

- un audit portant essentiellement sur la coopération au sein du Pôle Régional de l'Enseignement Supérieur (PRES) Lille Nord de France,
- un contrôle financier et comptable en avril ou mai 2010 ; l'ordonnateur et l'agent comptable sont concernés et les composantes pourront être sollicitées.

La Cour des Comptes était intervenue en 1998. Par ailleurs la Trésorerie Générale (TG) est intervenue en 2007 pour un audit d'observation sur le système comptable. Un certain nombre de mesures prises par l'Agent Comptable sur lesquelles le conseil a eu à se prononcer relève de l'audit de la TG.

### *B. Audit sur les Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) :*

Il aura lieu en novembre et décembre 2009. Nous serons auditionnés par l'Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale (IGAEN) et par l'Inspection des Finances sur les volets budgétaires, comptables, financiers, ressources humaines, patrimoine, système d'information et pilotage. Cet audit est un instrument de pilotage et de décision, mais il peut déboucher sur des contrôles.

Le point positif est que l'université a besoin d'améliorer ses modes de fonctionnement. Les services ont à faire face à une lourde charge d'information et de réponses à la mission. Les conseillers peuvent éventuellement être interrogés.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) demande si l'université peut passer aux RCE dans le cas d'un audit négatif.

Le Président indique que les auditeurs seront exigeants dans leurs recommandations. En cas d'audit négatif, l'Etat nous conduirait à prendre les mesures nécessaires pour être prêts au plus tard en 2012.

Le Secrétaire Général précise qu'un comité de suivi orientera l'université en vue du redressement des divers points éventuellement déficients. Nous devons mettre en place un certain nombre de mesures. Nous devons surtout veiller à avoir un budget d'exploitation en équilibre réel et un bon suivi de masse salariale et d'emplois. Le véritable changement sera la nécessité d'un travail prévisionnel à n-1. Le contrôle du Recteur aidé de la Trésorerie Générale sera plus fort.

## 7. Questions diverses

### ➤ **Dérogation aux tarifs formation continue pour la licence professionnelle « Management opérationnel dans la protection sociale »**

La directrice du Service Universitaire de Développement Economique et Social (SUDES) présente le dossier. La licence est proposée en réseau par un certain nombre d'universités françaises. L'organisme mutualisateur propose de se mettre au même niveau que l'ensemble des universités. Le tarif pour les congés individuels de formation (CIF) est d'ores et déjà un tarif dérogatoire.

Il s'agirait donc de passer :

- de 14 € à 17,70 € par heure pour les plans de formation
- de 14 € à 13,27 € par heure pour les CIF.

Suite aux précisions apportées par Pierre LOUART, en tant que directeur de l'IAE, le Président ajoute qu'il s'agit d'une augmentation d'un tarif voté par le CA en avril 2009 mais cela correspond à ce que la Caisse Régionale d'Assurances Maladie (CRAM) accepte de payer.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) intervient sur une question de principe : il ne voit pas pourquoi le conseil serait amené à voter sur une « question diverse ».

Le Président est d'accord sur ce point de vue et reporte la délibération à l'ordre du jour du prochain CA.

### ➤ Alain CAPPY (Dynamisme, Pluralité & Engagement) intervient à propos de la signature des articles recherche dans le cadre du PRES.

Le Président répond que cette question sera traitée au prochain conseil scientifique.

### ➤ Robert LITWAK (SNESUP-FSU/CGT-SUP) revient sur la question du développement durable. Il demande où en sont, d'une part les informations qui ont été annoncées sur ce qui se fait déjà à l'université Lille 1, et d'autre part la mise en place du groupe de travail.

Le Président répond que la façon dont le groupe sera organisé, ainsi que le travail de réflexion qu'il devra assurer, sont maintenant définis de la façon suivante :

- faire l'état des lieux, par rapport au référentiel, sur tous les aspects du développement durable,
- faire le point de ce qu'il faudrait améliorer pour ce référentiel,
- formuler un certain nombre de recommandations.

### ➤ Hélène DUCOURANT (UNEF & associations étudiantes) attire l'attention du conseil sur la situation des anciens contractuels de Lille 1. S'agissant des anciens Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche (ATER) et des anciens post doc qui sont au chômage à l'issue de leur contrat, elle remarque que ces derniers se trouvent le plus souvent sans revenus pendant deux à trois mois, car ils ne perçoivent pas assez rapidement les allocations de retour à l'emploi. Elle suggère la mise en place d'une avance sur allocation ou d'un prêt d'honneur.

Le Président rappelle qu'il faut informer les allocataires-moniteurs (ou les personnes en contrat doctoral) sur leur situation à l'issue du contrat. Le Président précise qu'il est préférable de mettre en place des « temps plein sur six mois » plutôt que des « mi-temps sur l'année ». Mais il remarque également que le problème le plus aigu concerne les allocataires de recherche qui n'obtiennent pas

de poste d'ATER à la fin du versement de leur allocation. Pour le Président, nous n'avons pas beaucoup de marges de manœuvre.

Le Secrétaire Général ajoute que l'important est la durée de la « cotisation chômage » versée par le salarié : cela varie selon la quotité de travail et selon la durée de l'emploi. L'université ne cotise pas aux ASSEDIC. Par conséquent, nous ne pouvons verser l'Allocation pour Retour à l'Emploi (ARE) tant que nous n'avons pas l'attestation mensuelle d'actualisation (AMA) de Pôle Emploi.

Le Président insiste sur la nécessité d'informer ces personnels sur leur situation future afin qu'ils l'anticipent et qu'ils ne perdent pas de temps pour constituer leur dossier. S'agissant des possibilités d'agir de l'université, le Président répond que la question sera étudiée.

- Jean-François PAUWELS (Dynamisme, Pluralité & Engagement) demande que le rapport de l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) sur l'établissement soit communiqué.

Le Président indique que les remarques n'ont pas encore été rédigées ; ce dossier sera examiné prochainement.

- Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) demande si l'université Lille 1 sera signataire, de l'appel ultimatum climatique, dans le cadre des actions autour du développement durable. De plus, il demande si le développement durable sera pris en charge par un vice-président déjà en poste ou s'il y aura, compte tenu de l'étendue transversale et particulière de ce dossier, un nouveau chargé de mission.

Le Président répond, sur la deuxième question, que ce point sera traité à partir des recommandations du groupe de travail. Il rappelle néanmoins que la notion d'équipe regroupant le Président et les vice-présidents est importante et qu'une nouvelle personne devrait y adhérer. S'agissant de l'ultimatum climatique, l'équipe de direction estime que les réponses individuelles sont préférables afin qu'il y ait le plus grand nombre de signatures possible.

---

La séance du conseil d'administration plénier est levée à 18 h.

Le Secrétaire Général,

Patrice SERNICLAY

Le Président,

Philippe ROLLET